

**FICHE 16**

**NOMENCLATURE COMPLÈTE  
(Codes de flux et d'encours)**

**Première partie : les flux bruts**

Les flux bruts sont principalement recensés sous forme de comptes rendus de paiement (**CRP**) : selon les cas, CRP individuels, CRP globaux, CRP simplifiés. (Cf. fiche 13, § 5).

Les flux bruts relatant des opérations de change manuel sont recensés à l'aide du « **relevé 20** », établi par les banques, et du « **relevé 21** », établi par les commerçants changeurs manuels. (Cf. fiche 28).

L'ensemble des codes de flux constitue la nomenclature économique. Elle est présentée ci-après de manière synthétique (la codification détaillée figure dans la fiche 27).

**Seconde partie : les états d'encours.**

**PREMIERE PARTIE  
Codes des CRP et des relevés 20 et 21**

**1. CODES SPÉCIAUX (CRP)**

**Codes des déclarants directs du secteur privé**

- 060 Déclarants directs généraux
- 061 Déclarants directs – Compagnies aériennes non résidentes
- 062 Déclarants directs partiels

**Code de simplification**

- 090 Code de simplification (voir fiche 13, § 5).

**2. CODES DES TRANSACTIONS COURANTES ET DES TRANSFERTS EN CAPITAL  
(CRP)**

**Règlements de marchandises franchissant la frontière douanière**

- 100 Exportations - Importations
- 103 Rabais et ristournes sur marchandises

**Règlements de marchandises ne franchissant pas la frontière douanière**

- 150 Négoce international
- 151 Marchandises destinées à un chantier de grands travaux
- 152 Marchandises autres

**Frais accessoires sur marchandises**

200 Frais accessoires sur marchandises

**Transports maritimes**

213 Frets maritimes  
214 Transports maritimes de passagers  
215 Autres frais de transports maritimes

**Transports aériens**

223 Frets aériens  
224 Transports aériens de passagers  
225 Autres frais de transports aériens  
227 Avitaillement

**Assurances - Réassurances**

250 Assurances sur marchandises : primes  
251 Assurances sur marchandises : indemnités  
252 Assurances autres : primes  
253 Assurances autres : indemnités  
254 Réassurances

**Autres services, hors voyages (cf. infra)**

260 Achats et ventes de brevets  
261 Redevances sur brevets, échanges de savoir-faire  
262 Cessions et licences de marques, modèles, dessins, droits de propriété, droits d'auteur  
263 Services informatiques  
264 Études, recherches et assistance technique  
270 Travail à façon  
271 Réparations  
272 Grands travaux  
350 Télécommunications et courrier  
351 Abonnements, publicité  
352 Audiovisuel  
353 Locations de biens meubles et immeubles (autres qu'affrètements)  
354 Commissions et frais bancaires ou financiers du secteur des IFM<sup>1</sup> (établissements de crédit et OPCVM monétaires) [FG]  
355 Commissions et frais bancaires ou financiers des secteurs autres que celui des IFM (FG)

---

<sup>1</sup> IFM : Institutions financières monétaires

- 356 Commissions liées aux opérations commerciales
- 357 Frais de gestion
- 359 Services divers

**Revenus des investissements**

• **Revenus des institutions financières monétaires (IFM) pour compte propre**

- 280 Revenus d'investissements directs des IFM
- 281 Revenus des titres de placement détenus ou émis par les IFM (FG)
- 282 Intérêts sur crédits commerciaux bancaires (FG)
- 284 Intérêts sur des opérations avec les correspondants (FG)
- 286 Intérêts sur des opérations avec les clients non résidents (FG)

• **Revenus de la clientèle des IFM**

- 290 Intérêts sur dépôts, prêts et emprunts des administrations publiques résidentes
- 291 Coupons sur titres émis par les administrations publiques résidentes
- 292 Coupons sur obligations et intérêts sur autres titres de créances émis par des résidents
- 293 Dividendes sur actions émises par des résidents versés à des non-résidents
- 294 Autres intérêts
- 295 Revenus d'investissements directs des secteurs autres que celui des IFM
- 301 Intérêts sur titres émis par les organismes internationaux et les administrations publiques non résidentes (FG)
- 302 Coupons sur obligations et intérêts sur autres titres de créances émis par des non-résidents (FG)
- 303 Dividendes sur actions émises par des non-résidents versés à des résidents (FG)

**Rémunérations du travail**

- 310 Rémunérations des salariés des administrations publiques et des autorités monétaires (FG)
- 312 Transferts de salaires par des employeurs privés (FG)
- 313 Autres rémunérations du travail (FG)
- 314 Pensions, retraites et prestations sociales (FG)

**Voyages, tourisme, séjours : opérations sur billets de banque**

- 330 Négociations de billets de banque franc CFP avec les correspondants extérieurs (FG)
- 332 Négociations de billets de banque autres que le franc CFP avec les correspondants extérieurs (FG)

- 335 Opérations sur billets de banque franc CFP par débit ou crédit de comptes de clients non résidents (FG)
- 336 Opérations sur billets de banque autres que le franc CFP par débit ou crédit de comptes de clients non résidents (FG)

***Voyages, tourisme, séjours : autres modes de règlement***

- 340 Recettes et dépenses touristiques (FG)
- 342 Frais de séjour de nature professionnelle (FG)
- 343 Autres frais de séjour privé (FG)
- 344 Agences de voyages résidentes

***Recettes et dépenses des administrations publiques résidentes***

- 360 Impôts, taxes et droits divers au profit ou d'ordre du Trésor public
- 361 Autres opérations des administrations publiques résidentes

***Dépenses et recettes des administrations publiques non résidentes***

- 377 Dépenses militaires des administrations publiques non résidentes

***Transferts unilatéraux du secteur des IFM et des autres secteurs, sauf administrations publiques***

- 380 Transferts unilatéraux (tous secteurs) d'ordre ou au profit des administrations publiques non résidentes
- 381 Transferts des migrants (FG)
- 382 Transferts d'économies des travailleurs (FG)
- 383 Autres transferts unilatéraux (tous secteurs sauf APU)
- 384 Plus ou moins values sur cession de créances du secteur des IFM
- 388 Pertes ou profits sur créances ou engagements du secteur des IFM et des autres secteurs (sauf APU)

***Transferts unilatéraux des administrations publiques résidentes***

- 390 Prestations gratuites des administrations publiques résidentes
- 394 Abandon de créances des administrations publiques résidentes
- 395 Subventions d'équilibre et aide publique au développement (dépenses)

### **3. CODES DES INVESTISSEMENTS ET PLACEMENTS (CRP)**

#### **3.1. Investissements directs en capital social et investissements immobiliers**

##### **3.1.1. Investissements directs de la collectivité à l'extérieur en capital social et par consolidation**

- *L'investisseur résident n'est pas une institution financière monétaire (IFM)*
  - 442 Investissements directs en capital social des résidents non-IFM dans des entreprises non résidentes
  - 443 Investissements directs, par consolidation de prêts, des résidents non-IFM dans des entreprises non résidentes
- *L'investisseur résident est une institution financière monétaire (IFM)*
  - 446 Investissements directs en capital social des IFM résidentes dans des entreprises non résidentes
  - 447 Investissements directs, par consolidation de prêts, des IFM résidentes dans des entreprises non résidentes

##### **3.1.2. Investissements directs de l'extérieur dans la collectivité en capital social et par consolidation**

- *Le résident « investi » n'est pas une institution financière monétaire (IFM)*
  - 452 Investissements directs des non-résidents dans le capital social d'entreprises résidentes non IFM
  - 453 Investissements directs des non-résidents, par consolidation de prêts, dans le capital social d'entreprises résidentes non-IFM
- *Le résident « investi » est une institution financière monétaire (IFM)*
  - 456 Investissements directs des non-résidents dans le capital social des IFM résidentes
  - 457 Investissements directs des non-résidents, par consolidation de prêts, dans le capital social d'IFM résidentes

##### **3.1.3. Investissements immobiliers des résidents et des non-résidents**

- 445 Investissements immobiliers des résidents (sauf administrations publiques) à l'extérieur de la collectivité
- 455 Investissements immobiliers des non-résidents (tous secteurs) dans la collectivité (tous secteurs résidents)
- 406 « *Autres investissements des administrations publiques résidentes* » (dont investissements immobiliers) [cf. paragraphe 3.3.2]

### **3.2. Prêts et dépôts entre affiliés**

#### **3.2.1. Flux sur créances des résidents**

- 420 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des résidents à filiale ou société sœur non résidente
  - prêts participatifs et subordonnés (tous secteurs résidents)
  - autres prêts à long terme, sauf prêts des IFM résidentes
- 424 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des résidents à maison mère non résidente
  - prêts participatifs et subordonnés (tous secteurs résidents)
  - autres prêts à long terme, sauf prêts des IFM résidentes
- 520 Prêts à court terme et dépôts des résidents (sauf IFM) à tout non-résident du même groupe

#### **3.2.2. Flux sur engagements des résidents**

- 430 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des non-résidents à filiale ou société sœur résidente
  - prêts participatifs et subordonnés (à tous secteurs résidents)
  - autres prêts à long terme, sauf prêts aux IFM résidentes
- 434 Prêts participatifs et subordonnés et autres prêts à long terme des non-résidents à maison mère résidente
  - prêts participatifs et subordonnés (à tous secteurs résidents)
  - autres prêts à long terme, sauf prêts aux IFM résidentes
- 530 Prêts à court terme et dépôts des non-résidents à tout résident du même groupe, sauf IFM résidentes

### **3.3. Prêts et dépôts entre non-affiliés**

#### **3.3.1. Opérations des secteurs autres que les administrations publiques et les IFM résidentes**

– *Flux sur créances des résidents, sauf IFM et APU*

- 428 Prêts à long terme accordés à des non-affiliés non résidents par des résidents
- 524 Prêts et avances à court terme accordés à des non-affiliés non résidents, par des résidents
- 526 Placements auprès de non-résidents

– *Flux sur engagements des résidents, sauf IFM et APU*

- 438 Prêts à long terme accordés par des non-résidents à des résidents non affiliés
- 534 Prêts et avances à court terme accordés par des non-résidents à des résidents non affiliés
- 536 Placements de non-résidents auprès de résidents

#### **3.3.2. Opérations des administrations publiques résidentes**

– *Flux sur créances des administrations publiques*

- 400 Prêts à long terme accordés par des administrations publiques résidentes à des non-résidents
- 403 Prêts à court terme accordés par des administrations publiques résidentes à des non-résidents
- 406 « Autres investissements des administrations publiques résidentes » (dont investissements immobiliers) [cf. paragraphe 3.1.3]

– *Flux sur engagements des administrations publiques résidentes*

- 410 Prêts de l'extérieur à long terme accordés à des administrations publiques résidentes
- 411 Prêts de l'extérieur à court terme accordés à des administrations publiques résidentes

### **3.4. Codes des investissements de portefeuille**

#### **3.4.1. Opérations sur titres émis par les non-résidents (avoirs)**

- 460 Émissions (FG)
- 464 Négociations (FG)
- 468 Remboursements (FG)

#### **3.4.2. Opérations sur titres émis par les résidents (engagements)**

- 470 Émissions (FG)
- 474 Négociations (FG)
- 478 Remboursements (FG)

#### **4. OPÉRATIONS D’AFFACTURAGE (CRP)**

535 Cessions de créances commerciales à des non-résidents (affacturage)

#### **5. OPÉRATIONS DE CHANGE MANUEL (relevés 20 et 21)**

805 Achats et ventes aux clients des billets de banque libellés en devises (change manuel effectué par les banques : relevé 20)

800 *Encaisse* en début de mois et en fin de mois des billets de banque libellés en devises (change manuel effectué par les banques : relevé 20)

807 Achats et ventes aux clients des billets de banque libellés en devises (opérations des commerçants changeurs manuels: relevé 21)

825 *Encaisse* en début de mois et en fin de mois des billets de banque libellés en devises (opérations des commerçants changeurs manuels : relevé 21)

**SECONDE PARTIE**

**CODES D'ENCOURS**

**1. ÉTATS 10, 11, 20, 21 TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES (IFM)**

**États 10 - Encours, en fin de mois, des créances et engagements du secteur des IFM en comptes de correspondants, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires**

- 600 Long terme - Instituts d'émission non résidents et organismes internationaux
- 602 Long terme - Autres correspondants
- 605 Court terme - Instituts d'émission non résidents et organismes internationaux
- 607 Court terme - Autres correspondants
- 610 Crédits commerciaux

**États 11- Encours, en fin de mois, des créances et engagements du secteur des IFM en comptes de clients non résidents**

- 630 Long terme non recensé de façon spécifique
- 635 Court terme non recensé de façon spécifique
- 640 Long terme - Crédits commerciaux
- 645 Court terme - Crédits commerciaux

**État 20 – Encours, en fin de trimestre, des créances et engagements du secteur des IFM en comptes de correspondants, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires**

*Ventilation selon le pays de résidence du titulaire du compte*

- 700 Long terme - Instituts d'émission non résidents et organismes internationaux
- 702 Long terme - Autres correspondants
- 705 Court terme - Instituts d'émission non résidents et organismes internationaux
- 707 Court terme - Autres correspondants
- 710 Long terme - Crédits commerciaux

**État 21 – Encours, en fin de trimestre, des créances et engagements en comptes de clients non résidents**

*Ventilation selon le pays de résidence du titulaire du compte*

- 730 Long terme non recensé de façon spécifique
- 735 Court terme non recensé de façon spécifique
- 740 Long terme - Crédits commerciaux